

Facture d'eau : Choisissez la mensualisation

Pour faciliter vos démarches et étaler vos règlements, le Syndicat Eau et Assainissement Rive Gauche Allier vous propose le règlement de vos factures d'eau et d'assainissement par mensualisation.

Quand ?

A partir de Janvier 2027, suivant le planning de facturation.

Pourquoi ?



La mensualisation des factures représente une solution avantageuse pour simplifier la gestion de vos dépenses domestiques. Elle permet d'étaler vos paiements tout au long de l'année et d'éviter les mauvaises surprises.

La mensualisation repose sur des prélèvements automatiques effectués à date fixe sur votre compte bancaire. Cette automatisation vous libère des contraintes administratives : plus besoin de vous soucier des dates d'échéance.



Comment ?

Les mensualités sont calculées sur la base de votre historique de consommation réelle, puis réparties uniformément sur dix mois. Vous connaissez ainsi à l'avance le montant exact qui sera prélevé chaque mois, ce qui facilite la gestion de votre budget. A la fin de chaque période et à l'issue de la relève de votre compteur, une simple facture de régularisation permet d'ajuster le montant en fonction de votre consommation effective.

Pour plus d'informations, contacter le SEA Rive Gauche au 04 70 46 81 80 ou par mail à :
secretariat@sea-rga.fr

Pour adhérer à la mensualisation, retournez ce coupon rempli à SEA Rive Gauche Allier—34 Route de Saint Menoux—03210 SOUVIGNY ou secretariat@sea-rga.fr en vous aidant des informations figurant sur votre facture d'eau

Tous les champs sont obligatoires

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse de facturation : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Tél. : _____

Adresse mail : _____

N° d'abonné (indiqué en haut de votre facture)

Je souhaite mensualiser mes factures et recevoir les documents *:

Par mail

Par courrier

**merci de cocher les cases correspondant à vos choix*